



COMPTE-RENDU
Commission Services aux habitants
Groupe de travail Enfance-Famille
Jeudi 17 septembre – 18h00
à Rodez

Séance animée par

M. Patrick MAROT, responsable de la Commission Services aux Habitants,
Catherine CLAUSTRE et Isabelle FARGES, Fact Consultants
et Marielle MOULY, chargée de mission services, mobilité et habitat au Pays Ruthénois

Cette réunion a rassemblé les personnes suivantes :

- Sabine DESPRES, UDAF
- Mme RAMAZEILLES, Associations des Assistantes Maternelles Agréées (AMA)
- Martine SALLES, AMA
- Marie-Josée MARTY, DDJS
- Matthieu LEBRUN, MSA
- Jean Claude JUPIN, Le Créneau
- Lucien PAGES, UDAF

Etaient excusés :

- Jean-Claude CHARRIE, FOL

Cette réunion avait pour objectifs de :

- ➔ **Discuter des points approfondis suite à la séance du 1er juillet 2009**
- ➔ **Présenter les enjeux en matière d'enfance-famille**
- ➔ **Décliner les enjeux en objectifs stratégiques et les hiérarchiser**

La séance s'est déroulée sous forme d'échanges spontanés, sur :

- les points du diagnostic qui restaient à approfondir depuis la séance de juillet,
- les principaux constats et des enjeux qui en découlent.

Ce travail a abouti à la proposition de pistes d'action à destination des élus, afin de les aider au mieux à décider des orientations futures du schéma des services.

I. RETOUR SUR LES POINTS APPROFONDIS

Dans le cadre de la commande, certaines informations sont trop lourdes à recueillir dans leur ensemble. C'est le cas notamment, pour répertorier l'intégralité des activités socioculturelles, de loisirs et sportives présentes sur le territoire du Pays Ruthénois ou pour le nombre d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), de centres de loisirs pour les jeunes, ou encore de centres d'accueil pour les 14-18 ans.

On peut toutefois, à partir des données connues et par croisement d'information, identifier des territoires où le manque est plus prégnant sur ces activités et d'autres au contraire où la dynamique de soutien est bien enclenchée.

Concernant le profil des animateurs jeunesse du territoire, c'est un point qui sera essentiel à approfondir si une des actions préconisées par le schéma des services est de s'engager dans la formation et la mise en réseau de ces acteurs.

- Il conviendra de faire un retour aux élus sur ces demandes du conseil de développement (composé des acteurs CAF, MSA, DDJS).
- Les élus doivent être alertés sur le fait que sur certaines questions, la connaissance des acteurs fait défaut
- Dans le diagnostic, **les éléments qui restent à approfondir doivent être mentionnés**

Evolution démographique des moins de 18 ans

En termes de démographie, s'il on affine les évolutions entre 1999 et 2006 de la population pour les 0-18 ans, on s'aperçoit qu'une hausse importante concerne la part des 0-6 ans dans la population totale, une hausse légère pour les 6-10 ans et une baisse pour les plus de 11 ans. Dans quelques années, si la tendance se confirme, la hausse sera répercutée dans les catégories d'âge supérieures.

Aujourd'hui, cette croissance concerne le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Rodez (CAGR) et la grande couronne urbaine. Des structures se retrouvent donc encombrées, essentiellement autour de Rodez, tandis que d'autres au contraire fonctionnent « en sous régime ». **Un des enjeux primordiaux et de trouver des solutions d'ajustement entre les différents territoires du Pays.** Une étude la MSA portant sur 200 familles des communes de La Loubière, Gages et Rodelle (hors Pays), a montré que 50 d'entre elles faisaient garder leur enfant dans une structure du ruthénois. Le multi-accueil de Bozouls drainant essentiellement les familles des communes plus au nord.

- Ce constat induit **un enjeu de coopération entre les Pays et les collectivités au-delà de leurs périmètres respectifs.**

Part des lycéens internes

Au lycée, plus d'un tiers des élèves sont internes. Ce constat pose la question de l'évasion hebdomadaire des jeunes sur certaines parties du territoire et donc de la continuité de l'action jeunesse. **Quelle articulation existe-t-il entre les établissements, les activités de loisirs et les territoires ?**

Deux territoires se dégagent en dehors de la CAGR, ce sont Naucelle et Réquista. Leurs problématiques sont différentes, mais des spécificités doivent apparaître. Il pourrait être intéressant de connaître l'offre d'animation disponible sur ces territoires.

De manière générale, on constate **la faiblesse des liens entre les animateurs jeunesse du territoire et les établissements scolaires**. Les bénéficiaires de ces animations sont souvent les jeunes de la commune, plus que ceux qui y sont pour des raisons scolaires.

Ce constat est peut être à nuancer car il existe des outils comme le Contrat Educatif Local, dispositif interministériel, passé entre la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), l'Education Nationale, parfois la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les collectivités locales. Cet outil consiste à élaborer un projet autour de l'école pour créer une continuité d'action dans les temps périscolaire et extrascolaire (vacances scolaires). Ce dispositif souffre actuellement de difficultés financières.

Ce travail de « passerelle » paraît important. Sur le bassin decazevillois, une association œuvre afin de proposer des actions périscolaires aux jeunes. Elle connaît un franc succès puisque près de 300 jeunes y adhèrent ! Si cette action est un exemple parlant, elle fait encore figure d'exception.

→ Pour une meilleure analyse, il serait intéressant de faire apparaître les chiffres en valeur absolue des internes pour chaque établissement
→ Trouver la liste des 20 CEL de l'Aveyron

II. LES CONSTATS

Points forts

- **Très forte croissance des 0-6 ans** dans la population totale
- Couverture scolaire du territoire à travers un **maillage dense de petites écoles et des effectifs corrects en classe élémentaire**, qui favorise la qualité de l'enseignement

L'école est pour les communes le lieu d'intégration des nouveaux arrivants. Son maintien est un enjeu pour sédentariser les familles dans la commune et pour qu'elles développent leur réseau social localement.

- Une **offre périscolaire développée avec des amplitudes d'accueil importantes** et des opportunités pour améliorer les aspects qualitatifs (ex : formation)
- **L'offre de modes de garde petite enfance est développée** (dans la moyenne des objectifs nationaux) et structurée notamment à travers les RAM

Les RAM, qui ont pour fonction de promouvoir le métier d'assistante maternelle et d'apporter une plus-value à ces personnes dans leur pratique professionnelle, apparaissent comme un outil qu'il faut pérenniser. Si la fréquentation des RAM, ne se fait que par 30 à 40% des assistantes maternelles, le travail des animatrices de RAM tend à augmenter la fréquentation.

- **De rares initiatives à valoriser et à mettre en réseau** en matière d'animation jeunesse
- Le travail du centre culturel du Naucellois ou de la mairie de Sébazac, sont des initiatives à analyser pour en dégager les clés de réussite. Sur le reste du territoire, les initiatives sont beaucoup plus rares.

- **Présence de réseaux associatifs actifs** au niveau local
- **Des besoins exprimés à structurer et accompagner**

Ce point fort est à reformuler ou à placer ailleurs.

- Des instances de coordination qui fonctionnent sur des thématiques particulières (parentalité, prévention de la délinquance).

Ces outils de coordination sont, par exemple, les Réseaux d'Ecoute d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAP) ou les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Leur fonctionnement est actuellement fragilisé par des diminutions de financements.

➔ Pour plus de lisibilité, les points forts gagneraient à être présentés en ATOUTS (points sur lesquels on peut s'appuyer) /OPPORTUNITES ou POTENTIELS (points à développer, cultiver)

❑ Points faibles

- **Baisse inquiétante de la part des 11 – 17 ans** dans la population totale

Baisse « inquiétante » : terme fort

- **Pression actuelle sur les effectifs de maternelle** dans plusieurs communes
- **Ajustements qualitatifs** à réaliser pour mieux harmoniser l'offre périscolaire
- Des **besoins exprimés en modes de garde** individuels et collectifs qui risquent de s'accroître avec la question autour de la scolarisation des enfants de 2 ans.

Il a été rappelé que seuls sont accueillis dans les ALSH, les enfants mineurs scolarisés. Si les moins de 3 ans ne sont plus scolarisés, ils ne pourront plus être accueillis en ALSH, ce qui augmentera de fait les demandes de garderie en structures collective ou individuelle.

Si le maillage territorial des écoles en Pays Ruthénois est actuellement une force, il pourrait s'effiloche dans le temps. En effet, nombre de petites écoles rurales maintiennent leurs écoles grâce à l'accueil des moins de 2 ans. Si l'âge de la scolarisation passe à 3 ans, les effectifs pourraient diminuer dans certaines d'entre elles.

- Des **déséquilibres territoriaux** en matière d'offre de garde petite enfance et deux territoires non couverts par un RAM
- **Évasion des jeunes au-delà de 14 ans**, soit en semaine, soit de manière plus durable (études supérieures)
- **Peu de mutualisation et de coordination sur les politiques « enfance jeunesse »** entre territoires : actions en priorité portées par les communes.

Sur 62 CEJ signés avec la MSA en Aveyron, 26 le sont avec des communautés de communes, les autres le sont avec des communes. Au niveau opérationnel, une entraide apparaît nécessaire entre les territoires. Cette entraide se concrétise souvent par le transfert de compétence des communes vers les communautés de communes. Or, d'autres formes de partenariats existent (conventionnement...). La méfiance vis-à-vis du transfert de compétences vient du fait qu'il s'agit de savoir comment les actions seront déclinées par la suite pour que toutes les communes s'y retrouvent. Cette idée est souvent associée à du centralisme. Or, des outils méthodologiques et de l'accompagnement pédagogique existent pour pallier à ces écueils.

- **Forte concentration des dynamiques** sur une partie du territoire
- **Difficultés pour mobiliser et connaître les besoins des jeunes**
- Le **découpage actuel du Pays peu adapté à l'organisation des services enfance-jeunesse**
- Une **vitalité associative fragile**, contrainte à des exigences accrues

Cette vitalité et notamment fragilisée par les appels d'offre lancés par les collectivités locales.

Un autre point faible ressort également, c'est celui de **l'affaiblissement du travail de « passerelle », de continuité de l'offre d'animation tout au long de la vie de l'enfant, puis de l'adolescent**. Quand il existe une rupture dans les ALSH ou quand l'offre ne correspond plus aux attentes des enfants, on constate une diminution de fréquentation dès l'âge de 8-9 ans. Les enfants qui quittent ces centres d'accueil, reviennent rarement à la préadolescence ou à l'adolescence.

➔ Il apparaît que trop souvent chaque commune ou communauté de communes accueillent toutes les catégories d'âge dans un même lieu. Dans ce cas, il est difficile de répondre à toutes les attentes. On pourrait alors imaginer des solutions de répartitions sur le territoire, de plusieurs centres d'accueil, en fonction des catégories d'âge.

➔ Il faut pointer les territoires dépourvus en matière de services enfance-jeunesse : Conques (en sachant que la commune de Saint Cyprien sur Dourdou porte un CEJ) et Cassagnes-Bégonhès (problématique du CEJ du SIVOM des Monts et Lacs du Lévézou).

III. LES ENJEUX ET PISTES D'ACTION

Enjeux

- **Proposer une offre qualitative sur l'ensemble du territoire en l'adaptant aux différents publics** (par catégories d'âge)

Il est important de ne pas concentrer les enfants sans distinction d'âge et d'assurer une continuité de l'offre dans le temps et dans l'espace.

- **Favoriser les échanges et mutualisation** (entre acteurs, entre territoires)

Pour créer un réseau des animateurs échanger et coopérer, il est préférable de pouvoir dépasser les cadres administratifs.

- **Valoriser les actions « exemplaires »**

Celles de Naucelle et de Sébazac-Concourès, par exemple.

- **Ajuster l'offre en respectant deux logiques :**

- logique d'adaptation (péri-urbain, zone de croissance) par rapport à la demande
- logique d'anticipation (zone où la pression est moins forte) pour favoriser l'accueil de population

Il s'agit de la « **notion de sur mesure** », où le schéma des services doit être adapté à chacun des territoires du Pays Ruthénois.

- **Expérimenter et adapter de nouveaux projets** (en lien par exemple avec les TIC, les transports, la culture) : information aux élus, accompagner les territoires dans des expérimentations, transférer les résultats/les expériences...

Piste d'actions

- **Petite enfance**

- Coordination des structures d'accueil du territoire, ou à l'échelle du bassin de vie, créer un réseau et l'animer.

La CAF organise des rencontres trimestrielles des animatrices des RAM. Cette logique de collaboration initie une dynamique et une prise en charge des acteurs par eux-mêmes.

- Suivre à partir de la fin de l'année 2009, le renouvellement des agréments des assistantes maternelles pour connaître l'évolution de leur démographie.

- **Accueil petite enfance et scolaire**

- Plan d'aide aux maires pour l'accueil des moins de 3 ans, à la rentrée de septembre 2010. Action d'information et d'accompagnement des élus.

- **Jeunesse**

- Travail sur le statut et la qualification des animateurs jeunesse du territoire dans la perspective d'une mise en réseau

- Initiative pilote entre un établissement, une collectivité locale pour assurer la continuité d'une politique d'animation à destination des enfants et des adolescents

▪ **Famille**

- Centralisation de l'information à destination des familles à travers un site portail

IV. LES ECHEANCES A VENIR

Les trois groupes de travail de la commission « Services aux habitants » se réunissent pour la deuxième fois :

- jeudi 17 septembre : groupe enfance-famille
- lundi 28 septembre : groupe services médico-sociaux
- jeudi 1^{er} octobre : groupe accès à l'emploi

Une synthèse de leurs travaux sera effectuée en bureau du CDR le 15 Octobre 2009.

Par la suite, **un avis sera synthétisé et rendu aux élus lors du Comité de pilotage du 29 Octobre 2009**, qui fixera les grandes orientations du schéma des services.

Un travail reprendra en fin d'année, début d'année prochaine, afin de proposer des actions plus détaillées, en groupe de travail ou en commission. Les modalités restent à définir.